

Géographie d'une ville à travers la gestion des déchets Ouagadougou (Burkina Faso)

Aude Meunier-Nikiema

INSS/CNRST, Ouagadougou

Résumé.— La collecte des déchets connaît actuellement de profonds changements dans la capitale burkinabé, Ouagadougou. Ils sont l'occasion de porter un regard sur les comportements des ménages à travers les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1996 et de faire apparaître une géographie de la ville.

Aménagement urbain • Déchets • Ouagadougou • Périphérie

Abstract.— **Geography of a city through waste management: Ouagadougou (Burkina Faso).**— Waste collection in Burkina Faso's capital, Ouagadougou, is undergoing substantial change. These developments are an opportunity to look at household behaviour through the data collected by the 1996 general population and housing census and highlight a geography of the city.

Ouagadougou • Town planning • Urban periphery • Waste

Resumen.— **Geografía de una ciudad a través del manejo de los desechos : Uagadugú (Burkina Faso).**— La colecta de la basura en Uagadugú, capital de Burkina Faso, presenta ahora grandes cambios. Estos cambios permiten estudiar el comportamiento de las familias con los datos del Censo General de la Población y del Hábitat de 1996, y hacer aparecer una geografía de una ciudad.

Basura • Manejo urbano • Periferia urbana • Uagadugú

Aujourd'hui, en Afrique, à la faveur d'une urbanisation galopante et de ses corollaires, l'assainissement et la gestion des déchets sont devenus des préoccupations importantes. Il suffit de traverser n'importe quelle ville africaine pour constater les manifestations de ce problème : amoncellements de déchets, détritus le long des routes, ruisseaux bloqués, sites d'enfouissement menaçant la santé dans les secteurs résidentiels, et élimination inadéquate des déchets toxiques (Onibokun, 2002).

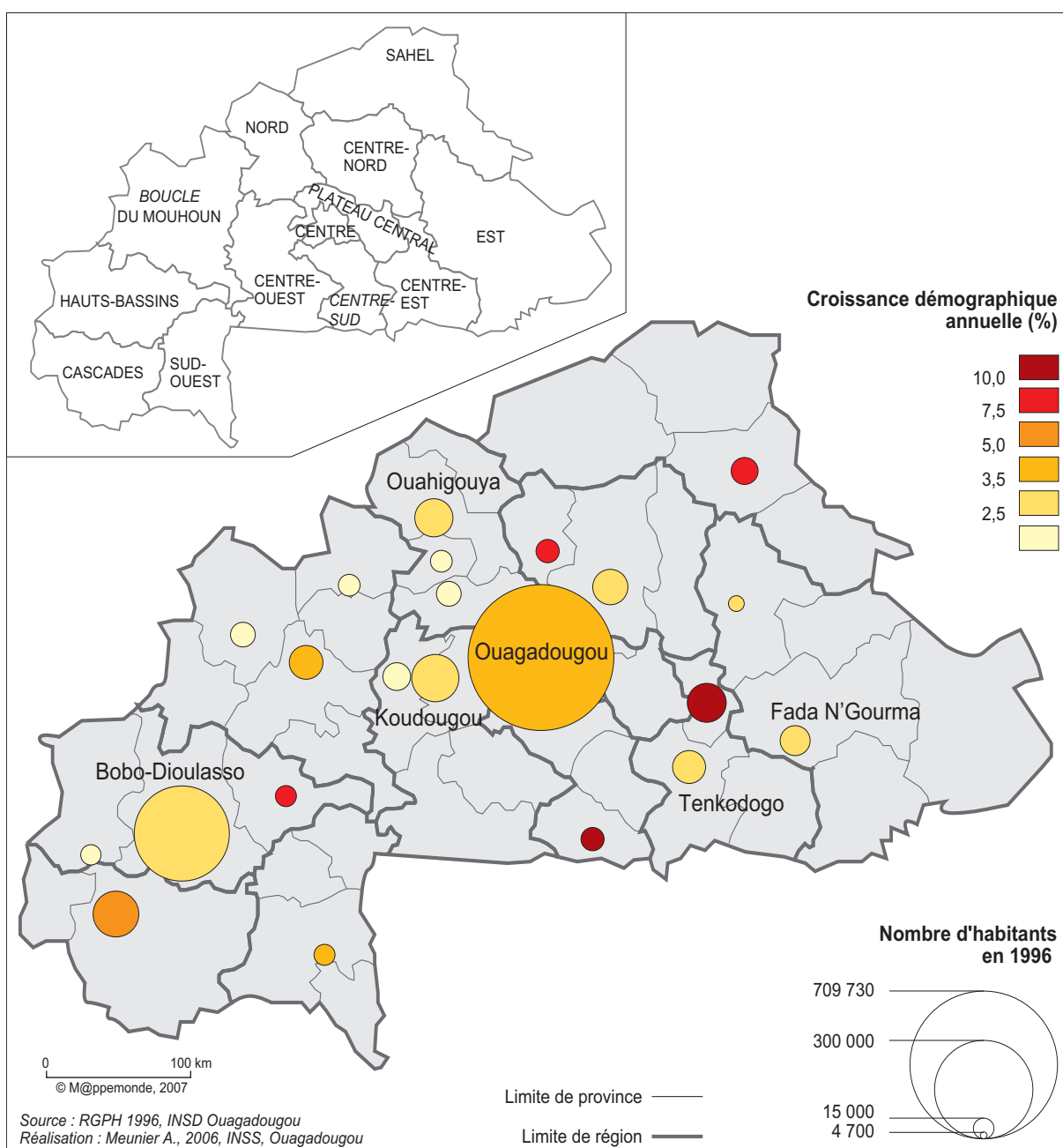
Au Burkina Faso, les gouvernements successifs tentent de résoudre le problème, en lançant des expériences nouvelles dans le domaine. Récemment, l'influence des conférences internationales, comme celle de Rio (1992), et des organismes internationaux, comme la Banque mondiale, a participé à la diversification des comportements en matière d'évacuation des déchets ménagers que l'on peut observer en analysant les données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé au Burkina Faso, en 1996 (1). À Ouagadougou, outre la complexité et les insuffisances du système de gestion des déchets en place, cette

diversité révèle des oppositions spatiales, des fragmentations, qui traduisent une véritable métamorphose en cours dans la capitale.

Notre étude s'est intéressée à la gestion des déchets à travers une analyse essentiellement descriptive des pratiques déclarées par les chefs de ménage lors du dernier recensement. En effet, si les déchets et les eaux usées sont considérés comme d'excellents traceurs des relations qu'entretiennent les sociétés et la nature (Barles, 2005), on peut affirmer qu'ils sont également un révélateur de l'organisation spatiale urbaine.

De la région...

En 1996, 15,5 % des Burkinabé résidaient en ville (carte 1). Un taux relativement faible en regard de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne évaluée à 37 % contre 51 % à l'échelle mondiale (<http://www.un.org>). En même temps, les pays



1. Taux de croissance annuel des villes burkinabé de 1985 à 1996

d’Afrique subsaharienne recensent des taux annuels moyens de croissance parmi les plus élevés, évalués à 4,4 % au cours de la période 1950-2000 et estimés à 3,2 % entre 2000 et 2030. Ouagadougou se place dans cette moyenne avec 4,2 % de croissance entre 1996 et 2006 (2). Ces taux sont beaucoup plus faibles au niveau mondial, respectivement 2,2 % et 1,8 % pour chaque période.

Les problèmes de gestion urbaine ne sont pas le propre des pays en développement. Ouagadougou, comme les autres villes africaines, doit faire face aux difficultés que rencontrent tous les espaces densément peuplés, notamment pour la collecte et l’élimination des déchets solides ménagers, définis comme *tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l’abandon*. Au Burkina Faso, la gestion de ces déchets constitue une préoccupation principalement urbaine.

Les enquêtes burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM) (3) réalisées en 2003 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, traduisent ce « privilège urbain ». Les régions administratives affichant les plus forts pourcentages d’ordures évacuées sont celles où se trouvent les principales villes du pays : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Tenkodogo (tabl. 1). Dans le contexte de disette des finances publiques, les municipalités pallient indirectement leurs faiblesses dans ce domaine grâce à l’implication des secteurs privé et informel qui jouent un rôle majeur dans l’évacuation des déchets ménagers.

Ainsi, les régions Centre et Hauts-Bassins, dont les principales villes Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, disposent d’un Projet de développement urbain (PDU) ont retenu la gestion des déchets ménagers comme l’une des activités à mener. La part des déchets évacués est respectivement de 35,8 % pour la première et 27,1 % pour la seconde. Les

Régions		Tas d’immondices	Rue, fossé	Bac	Poubelle
Déchets éliminés sur place	Est	98,6	0,9	0,2	0,3
	<i>urbain</i>	87,9	0,9	3,4	7,7
	Sud Ouest	94,5	4,6	0,0	0,8
	Cascades	93,5	5,8	0,6	0,1
	Boucle du Mouhoun	91,5	8,1	0,2	0,1
	Centre Sud	76,0	23,3	0,0	0,8
	Centre Nord	73,2	25,6	0,4	0,8
	<i>urbain</i>	61,9	19,9	5,2	13,0
	Plateau central	58,3	41,5	0,1	0,2
	Centre Ouest	47,4	51,0	0,7	0,8
	Sahel	23,6	75,5	0,9	0,0
Déchets évacués	Centre Est	78,1	16,2	4,9	0,8
	<i>urbain</i>	67,4	7,1	15,1	10,4
	Nord	64,1	30,7	3,1	2,0
	<i>urbain</i>	34,2	19,5	28,4	17,9
	Hauts Bassins	46,4	40,2	2,6	10,7
	<i>urbain</i>	53,7	31,6	6,1	27,1
	Centre	42,3	11,3	10,7	35,8
	<i>urbain</i>	33,4	19,2	13,1	35,8

Source : INSD, Enquêtes burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM, 2003)

Tableau 2. Répartition du mode d'évacuation des déchets selon le lieu de résidence (%)

	Poubelle	Bac	Tas d'immondices	Rue, fossé
Rural	0,1	0,5	72,5	26,8
Urbain	28,5	10,3	42,6	18,6
Total	5,3	2,3	67,1	25,3

Source : INSD, EBCVM, 2003

incinérées. Le profil de résidence résume assez bien cette particularité urbaine (tabl. 2).

... à la ville : des pratiques contrastées en matière d'évacuation des déchets ménagers

En 1996, la capitale burkinabè représentait près de 45% de la population urbaine cependant même si sa place au sein de l'ensemble de la population est croissante, elle reste modeste (tabl. 3). En 1996, selon les services municipaux, elle produit annuellement, 200 000 tonnes de déchets c'est-à-dire environ 0,3 kg de déchets par jour et par habitant. Pour comparaison, en 1998, la production était évaluée à 0,7 kg à Dakar et 1,4 kg à Paris (OFEEE, 2004) (4).

Toutefois, le comportement général observé en matière de gestion des déchets ménagers dans la ville de Ouagadougou est à l'image du profil des villes des pays à faibles revenus (tabl. 4)

Tableau 3. Croissance de la population à Ouagadougou et au Burkina Faso

Recensements	Ouagadougou	Burkina Faso	Taux de croissance
1975	172 661	5 638 203	3,0 %
1985	441 514	7 964 705	5,5 %
1996	709 736	10 312 609	6,8 %
Estimations 2006	1 066 100	13 117 100	8,1 %

Source : INSD, RGPH, Ouagadougou

Tableau 4. Typologie de la collecte des déchets municipaux par revenu des pays

	Pays à faible revenu	Pays à revenu moyen	Pays à haut revenu
Production de déchets par habitant et par an	150-250	250-550	350-750
Taux de collecte	< 70 %	70-95 %	> 95 %
Traitement des déchets	Dépôts sauvages > 50 %	Décharge > 90 %	Collecte sélective

Source : Véolia, 2006

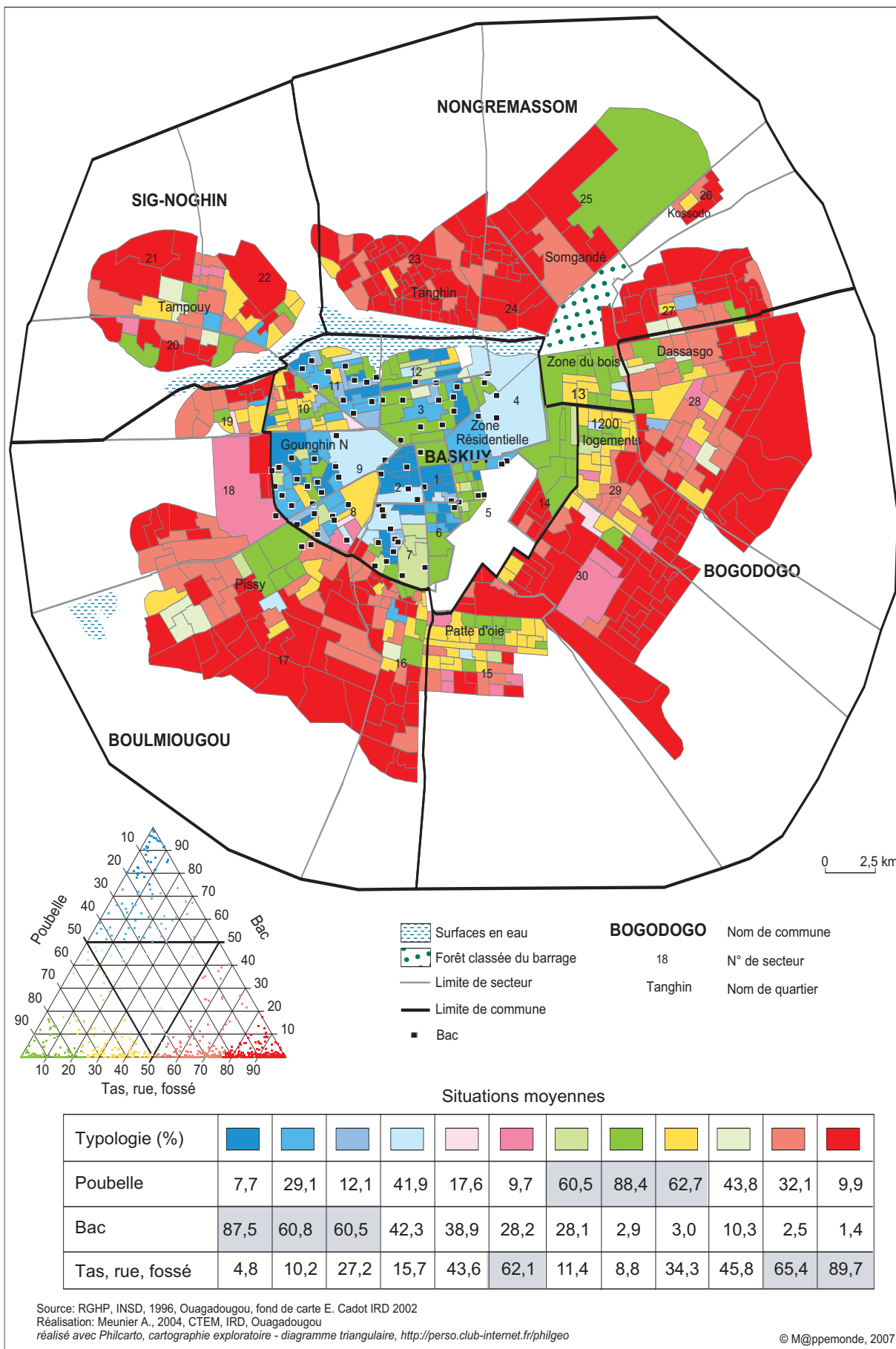
Tableau 5. Composition des déchets à Ouagadougou en 1992

Composition	Haut standing	Moyen standing	Bas standing
Inerte	2,4	4	1
Combustible	9,6	6,6	2,1
Organiques	60,5	36,9	2,1
Matières fines	27,5	52,5	75,9

Source : CREPA/IAGU, 1992

Une étude menée sur la composition des déchets au Burkina Faso en 1992 montre par ailleurs que la composition des déchets varie en fonction du niveau de vie (ARCENS, 1997) (tabl. 5). La composition a peu changé aujourd'hui, hormis la forte présence du plastique qui constitue un facteur de dégradation en matière environnementale faute de traitement spécifique.

Les informations issues du RGPH de 1996 et représentées par zone de dénombrement, unité de recensement définie par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) regroupant entre 1 500 et 2 000 habitants, constituent la base d'analyse des contrastes qui caractérisent la capitale burkinabè : Ouagadougou. Chaque chef de ménage, soit près de 139 000 personnes, a été interrogé à propos de



2. Mode d'évacuation des déchets ménagers n 1996

l'équipement de l'habitat et des comportements relatifs aux modes d'approvisionnement en eau, d'éclairage, d'évacuation des déchets...

La poubelle, le tas d'immondices, le fossé, le bac, la rue constituaient en 1996 les cinq réponses possibles proposées aux ménages pour déterminer le mode d'évacuation des déchets ménagers. Précisément, à Ouagadougou, l'adhésion aux différents modes se faisait selon la répartition suivante: 31,1 % utilisaient la poubelle, 27,8 % déversaient leurs ordures sur les tas d'immondices, 13,1 % dans la rue, 11,6 % dans les bacs, 8,3 % dans les fossés et 8,1 % utilisaient un autre moyen. De façon générale, deux comportements majeurs pouvaient ainsi être observés: le rejet dans la rue à proximité de l'habitation pour 57,3 % des ménages et l'entreposage dans des contenants destinés à être évacués vers d'autres lieux pour 42,7 % d'entre eux. Cela peut être facilement observé sur la [carte 2](#) représentant les trois modalités principales par un diagramme triangulaire bien adapté à la multiplicité des informations. Chaque côté du triangle représente, sous forme de pourcentage, une partie du profil de la variable analysée. Pour une unité donnée, en l'occurrence la zone de dénombrement, la somme des pourcentages de chacun des items est égale à 100. Celle-ci est représentée par un point dans le diagramme dont la couleur est à rapporter à celle du tableau qui lui est associé afin de connaître la valeur moyenne.

La pratique la plus courante pour se débarrasser d'un déchet est de le jeter à terre; il sera ensuite balayé par les femmes, d'où la quantité croissante de matière fine à mesure que l'on progresse vers l'habitat de bas standing qui investit peu dans les contenants destinés à accueillir les déchets solides.

L'évacuation des déchets vers l'extérieur, dans le cas où il n'existe pas de collecte au porte à porte, incombe indifféremment aux femmes, aux enfants ou aux domestiques chargés de l'entretien de la cour.

Des territoires révélés...

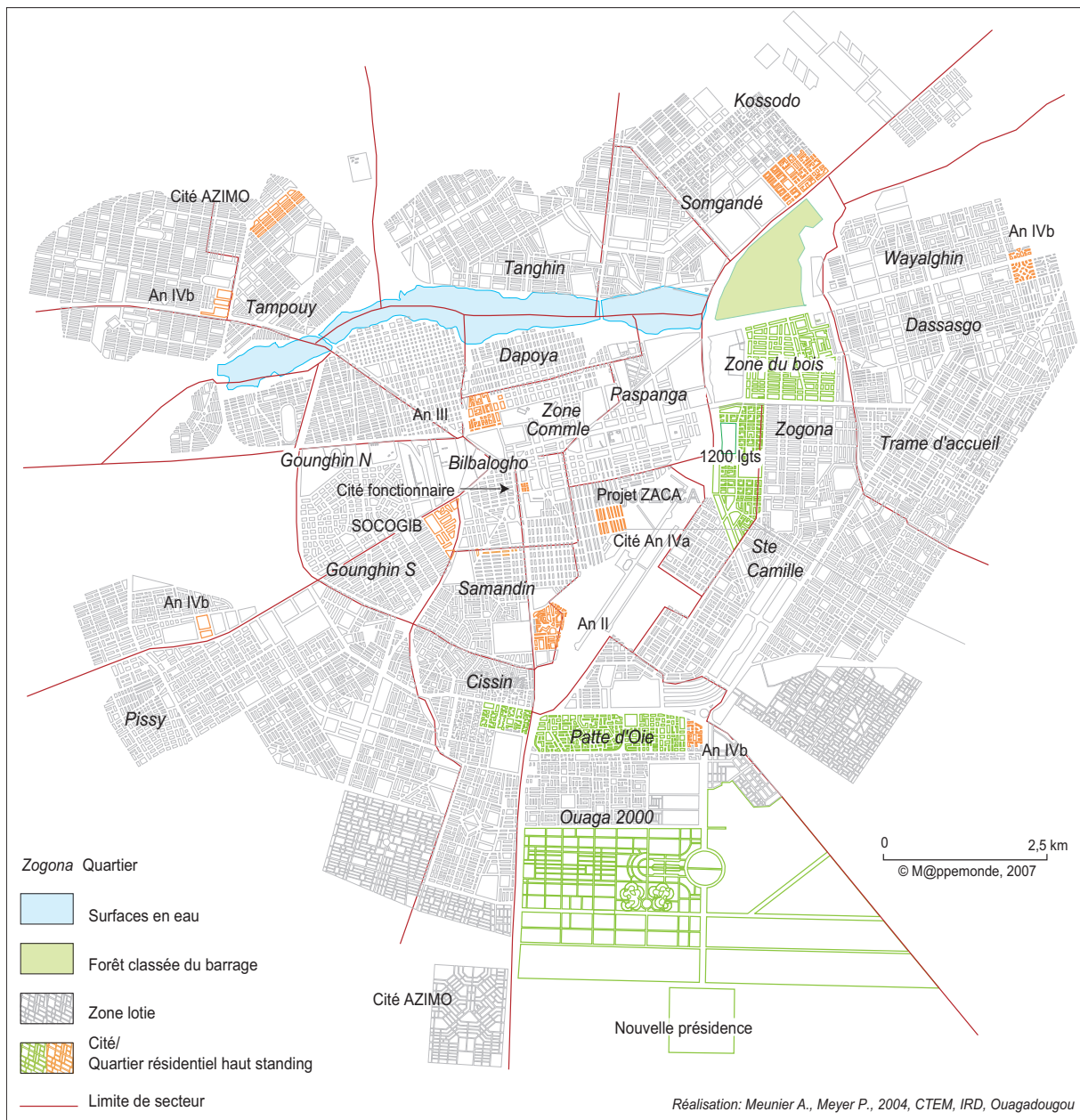
...à travers l'habitat

Les comportements en matière d'élimination des déchets se traduisent par une opposition spatiale centre-périphérie forte ([carte 2](#)). Dans les quartiers centraux, la majorité des ménages utilise à cette époque les bacs mis à leur disposition (parmi les 16 100 chefs de ménage déclarant utiliser les bacs, 77,3 % résident dans la commune centrale de Baskuy). Dans l'auréole péricentrale hétérogène cohabitent des ménages



Photo 1. Rejet des déchets dans la rue dans un quartier en périphérie (secteur 28)

convertis à l'utilisation des poubelles avec d'autres évacuant encore simplement leurs déchets dans la rue. Certains quartiers comme les 1200 logements, la Zone du Bois, la Patte d'Oie et plus ponctuellement ceux où sont implantées les cités de la période révolutionnaire, s'individualisent par leur abonnement à un service privé de ramassage des ordures. Dans la périphérie, on retrouve comme en partie en centre-ville, un mode d'évacuation dans la rue s'apparentant aux pratiques villageoises fondées sur le rejet des ordures ménagères à l'extérieur de la cour ([photo 1](#)).



3. Répartition des zones d'aménagement urbain privilégié

La politique urbaine volontariste imaginée et appliquée à Ouagadougou au milieu des années 1980 a eu notamment pour effet la mise en place de territoires de gestion différenciée des déchets. Au cours de la période révolutionnaire, sous la présidence de T. Sankara, l'amélioration du cadre de vie était en effet devenue l'un des piliers du programme de développement populaire. Durant cette période, des logements dits sociaux, ont été construits en matériaux modernes sur des modèles architecturaux variés, habitat individuel de type pavillonnaire (1 200 logements, cité SOCOGIB, etc.) ou collectif (cités An II, etc.). Cet habitat s'individualise aujourd'hui au sein des quartiers lotis comme des sortes d'enclaves privilégiées (carte 3). En effet, ces logements destinés, à l'origine, à accueillir des fonctionnaires ont rapidement été investis par des classes aux revenus plus élevés, justifiant leur profil contrasté en regard des populations environnantes.

Ces enclaves d'habitat en matériaux modernes, accueillant des populations aux revenus plus élevés que la moyenne, constituent des espaces plus ou moins homogènes

comme à la Zone du Bois et aux 1 200 logements ou se retrouvent au sein des quartiers populaires, qu'ils soient anciennement construits (Dapoya) ou non (Wahalghin, Tampouy) avec des maisons construites en simple banco, en banco amélioré (briques de banco recouvertes d'un crépi de ciment) ou même avec des matériaux définitifs (ciment). Les logements de haut standing, quant à eux, restent l'apanage de quelques quartiers résidentiels isolés comme Ouaga 2000 au sud de la ville.

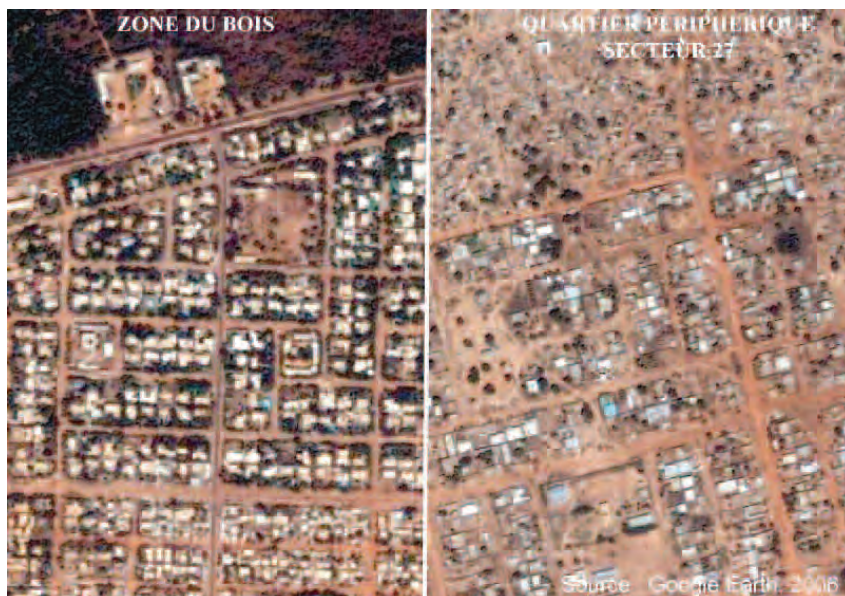


Photo 2. Variation du parcellaire et de la densité du bâti avant 2003

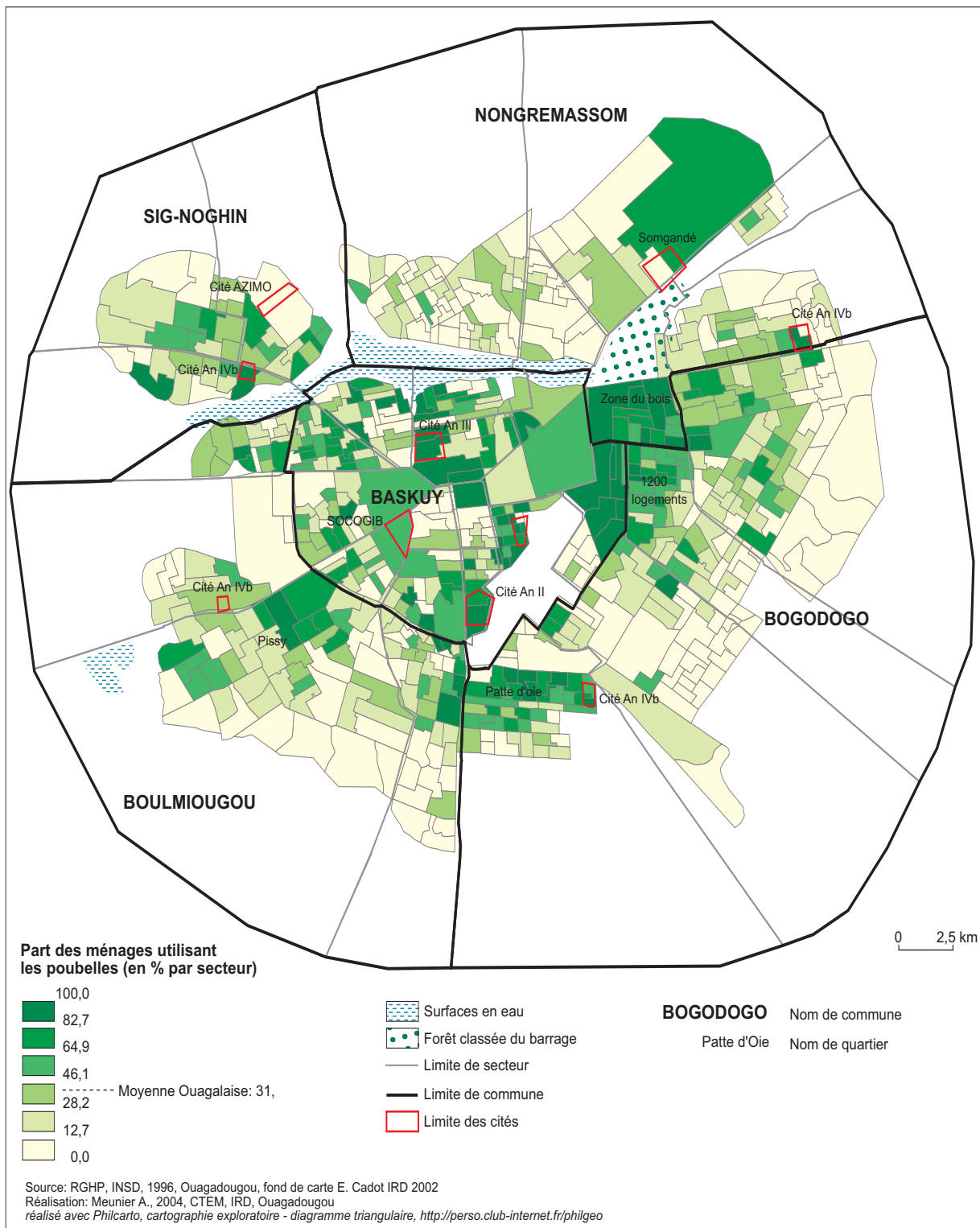
fois en raison de la disponibilité du service, de la concentration des administrations et de la forte densité d'occupation du sol qui ne permet pas de disposer d'espaces libres comme en périphérie, pour y déposer les ordures et les incinérer. Cependant, on retrouve également à mesure que l'on progresse vers la périphérie des quartiers de population aisée utilisant majoritairement ce mode d'évacuation (Zone du bois, Patte d'oie, ...).

Les contrastes de l'habitat (photo 2) se superposent assez bien aux différents modes d'élimination des déchets et plus particulièrement si l'on retient l'évacuation des déchets avec la poubelle comme critère d'observation (carte 4). Si les forts pourcentages d'utilisateurs de poubelle individuelle se retrouvent essentiellement au centre-ville, espace le plus anciennement loti, c'est à la

Une offre variée de services de ramassage

En 1996, lors du recensement, l'offre de collecte des déchets se présentait comme un véritable patchwork. Moins de 40 % des déchets étaient collectés par les services publics et face aux carences des systèmes de collecte et d'évacuation, des initiatives communautaires ou privées, des secteurs formel et informel, se mettaient en place et assuraient la collecte d'environ 10 % des déchets, offrant l'image d'une solution aux problèmes des ordures.

L'intérêt porté à la commune centrale, vitrine de la capitale, est matérialisé par la mise à disposition d'une offre de collecte plus abondante qu'en périphérie. Les brigades vertes, groupement de femmes chargées de balayer les rues de cette partie de la ville, témoignent ainsi de l'intérêt qui lui est porté. Dans les aires résidentielles aisées (Ouaga 2000, Zone du Bois), les services municipaux s'effacent devant l'efficacité tarifée des entreprises privées. Au contraire, dans les quartiers populaires périphériques, les habitants n'ont souvent d'autre alternative que les dépôts anarchiques dans la rue, sur des réserves administratives ou des parcelles non mises



4. Proportion des ménages utilisant la poubelle par zone de dénombrement

en valeur. Quelques associations et le secteur informel desservent la périphérie de la ville : une pré collecte des déchets est organisée dans certains secteurs (15, 17, 19...).

Il reste que la moitié des déchets solides produits par les ménages dans la capitale n'est pas collectée faute de moyens mis en œuvre par les autorités en charge de cette tâche en 1996 et encore aujourd'hui. Une situation peu différente en comparaison avec d'autres pays d'Afrique de l'Ouest puisque selon le bulletin d'information du Partenariat pour le développement municipal (PDM), *l'Afrique municipale*, seule la

moitié des déchets produits fait l'objet d'une gestion. Le reste est enfoui ou incinéré, dans ou devant les concessions, jeté dans la rue ou dans les zones de dépression selon les cas. Les taux de collecte varient ainsi entre 30% à Lomé ou Cotonou, 50% à Abidjan, 53% à Bamako (GK. Nyassogbo, 2005).

À la faveur de la promulgation des lois de décentralisation, l'État avait pris la décision dès 1995, de transférer les attributions de l'ONASENE (l'Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement), chargé initialement de l'assainissement de la ville, aux services techniques municipaux, affirmant ainsi le rôle central des communes, au nombre de 5 à Ouagadougou, dans la gestion de la salubrité publique. Ce transfert de compétence est alors apparu comme une contrainte pour des services ne disposant d'aucun moyen financier supplémentaire en contrepartie.

La même année, un jumelage avec la commune de Lyon permettait cependant de mettre à la disposition des services techniques municipaux des bennes-tasseuses



Photo 3. Intervention des associations dans la collecte des déchets à domicile (secteur 27)

chargées de la collecte au porte à porte. Cette initiative restait circonscrite à quelques structures majeures de la ville comme l'hôpital national, la collecte étant associée aux bacs déposés par la mairie et qui n'étaient présents que dans l'arrondissement central de Baskuy. Seule exception dans cet ensemble central, le secteur 10 où des associations de quartier ont développé leur propre mode d'évacuation, une initiative soutenue dans son principe par la municipalité qui souhaitait responsabiliser la population et faire du pollueur le payeur et qui perdure (photo 3).

Dans les autres secteurs urbains, le ramassage des ordures était géré par une dizaine d'entreprises privées qui travaillaient avec les ménages par l'intermédiaire d'abonnements mensuels dont la tarification variait selon l'importance et la fréquence des enlèvements, mais également selon le niveau de vie des ménages. Une douzaine d'associations et des charretiers du secteur informel intervenaient également, plutôt dans les secteurs périphériques.

La décentralisation, la gestion partagée des programmes d'assainissement, etc. introduisent donc des différences de considération des citoyens en fonction des modes de collecte des déchets et contribuent ainsi à produire une image très contrastée de l'évacuation des déchets à Ouagadougou, comme en témoignent les déclarations des chefs de ménage lors du recensement.

Des territoires se dessinent en fonction des intervenants dans le secteur dont le grand nombre souligne les carences du service public circonscrit au centre ville. Pour tous les acteurs, plus encore ceux du domaine privé, qu'ils interviennent dans un cadre formel ou informel, la marchandisation du service bute sur le problème de l'accessibilité financière aux prestations. Les capacités techniques des acteurs (camion, charrette, etc.) et les capacités financières de la clientèle sont très variables. Ces différences contribuent à mettre en évidence des contrastes spatiaux au sein de la ville et à faire que toutes les populations n'ont pas accès à la même ville.

Perception des déchets par les populations

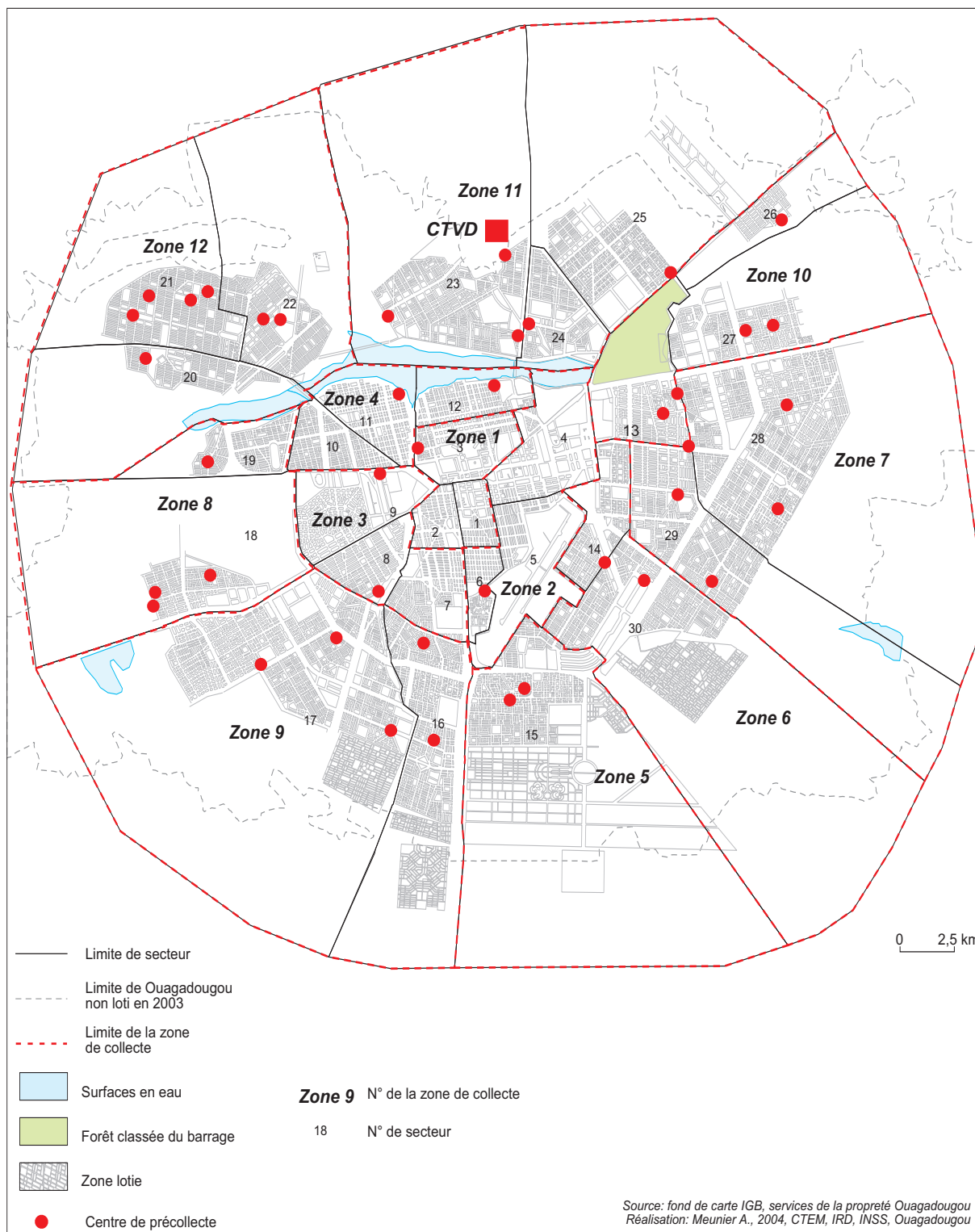
À cette complexité spatiale s'ajoute une conception anthropologique de l'espace urbain où l'espace public s'oppose à l'espace privé. De récents travaux dans les deux grandes villes du Burkina Faso, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, révèlent l'influence du rapport à l'espace public, considéré comme n'appartenant à personne, et les relations de proximité qui structurent les pratiques en matière de propreté urbaine (Bouju, 2002). Les tentatives d'utilisation de l'espace limitrophe des habitations par les acteurs du secteur informel témoignent de ces considérations. Pour les plus pauvres des quartiers périphériques souvent ignorés du service public, l'hygiène et la propreté sont associées « *au souvenir qu'à l'époque coloniale, les mesures d'hygiène publique étaient le symbole de la toute-puissance politique du pouvoir des 'blancs' dans la ville* » (Bouju, 2002). Ces considérations entravent les actions de la municipalité, « *le maire est impuissant à faire régner 'son' ordre sur 'son territoire' municipal* ». Rappelons que deux positions s'affrontent actuellement, « *l'une portée par les élites, où le 'sale' n'a plus sa place, et l'autre, finissante, celle de la majorité des pauvres, dans laquelle le sale se confond avec la souillure à connotation morale ou religieuse et n'a aucun rapport avec l'hygiène* » (Bouju, 2002). La représentation spatiale de la propreté entrave donc en partie les actions dans le domaine de l'assainissement en général, de la collecte des déchets en particulier.

Vers une uniformisation des modes de gestion des déchets

Depuis 2004, le désengagement technique des autorités communales, qui gardent cependant la maîtrise de l'organisation, marque le départ d'une politique progressive d'organisation systématique de la gestion des déchets.

La division de l'espace urbain en 12 zones définies en fonction de la densité de population, et non plus de la capacité financière des résidents, de la mobilisation communautaire des quartiers et des problèmes de desserte, devrait tendre vers une uniformisation du service. Au sein de ces divisions, le ramassage des ordures ménagères a été confié à des acteurs privés, par l'intermédiaire d'appels d'offres et pour une période limitée à quatre ans. Des centres de précollecte ont été construits à travers la ville pour recueillir les déchets et les acheminer ensuite au Centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD), situé au Nord de la ville ([carte 5](#)). Leur mise en service est officielle depuis 2005. Parallèlement, la majorité des bacs en centre-ville a été retirée. Les agents de précollecte, des PME ou des Groupements d'intérêt économique (GIE), assurent le paiement de leurs prestations par contrat auprès du pollueur lui-même, le montant étant fixé en fonction du rythme d'enlèvement des déchets solides et de la quantité prélevée. Le transfert du centre de précollecte vers le CTVD est assuré par trois entreprises privées rémunérées par la municipalité.

Ce mode d'organisation n'est pas très original puisqu'il était déjà pratiqué dans les années 2000 par l'Accra Metropolitan Assembly (AMA). Ainsi, 77 % des déchets produits étaient mis en décharge. La plus grande partie, 71 % étaient collectés gratuitement au moyen de conteneurs publics gérés pour un faible pourcentage par les services urbains municipaux et pour 60 % par des PME prestataires de service intervenant dans des zones prédéfinies par contrat rémunéré par la ville (AFD, 2001). La collecte payante ne concernait que 5 % de la population, selon des pratiques au



5. Localisation des centres de précollecte des déchets ménagers en 2004

porte à porte organisées par l'AMA qui rétrocédait cependant progressivement l'activité aux PME pratiquant des abonnements avec les ménages.

À la même époque, Dakar avait choisi de privatiser l'ensemble de la filière de la collecte sur financement de l'État, alors que Ouagadougou prenait des engagements pour faire du pollueur, le payeur. Ainsi, dans la capitale sénégalaise, une estimation portait à 80 % la masse des déchets mis en décharge par une douzaine de PME, s'appuyant sur une précollecte organisée par une centaine de GIE prélevant les

déchets essentiellement au porte à porte. La même étude constatait que Conakry était la seule ville où le paiement direct par les usagers du service de collecte au porte à porte avait pu être généralisé (AFD, 2001). Pour les entreprises disposant de camions, les déchets ménagers étaient directement acheminés vers la décharge, tandis qu'une autre partie assurant la collecte par charrettes à traction humaine transférait les ordures dans des bacs publics évacués par un service public.

À Ouagadougou, l'uniformisation actuelle du service de précollecte est marquée par la neutralité relative du découpage. Ce transfert de compétence vers des structures privées se présente comme une forme d'application de l'ajustement structurel qui viserait à décharger les pouvoirs publics. Cet ajustement structurel est déjà imposé par la Banque mondiale et le FMI aux sociétés d'État, en charge de l'eau et de l'électricité notamment, et se concrétisant par une privatisation du service.

La question est de savoir si la privatisation complète du système va conduire à une aggravation systématique des inégalités du service ou bien, comme certains auteurs l'avancent à propos du service de l'eau en Afrique subsaharienne, si elle est susceptible de débloquent des situations de sous-équipement et d'apporter des réponses à la desserte des pauvres exclus du service conventionnel (Jaglin, 2004). L'unité du profil des intervenants, des entreprises privées inscrites au registre du commerce et des groupements d'intérêt économique formés par des entreprises ou des associations, reste théorique. En effet, la participation communautaire sous forme d'associations, avancée par certains comme un moyen de promouvoir la démocratie locale très sollicitée dans les espaces périphériques mal desservis, n'a pas été remise en question par les autorités communales. De ce fait, depuis la mise en œuvre du nouveau schéma directeur de gestion des déchets de Ouagadougou, une concurrence des attributaires officiels des zones de collecte est maintenue par un service non officiel, offert en parallèle, allant à l'encontre du projet initialement défini par la ville de remettre à un prestataire unique, par appel d'offre, la gestion d'une zone.

Conclusion

En 1996, Ouagadougou présentait un profil très différencié du point de vue de la collecte des déchets ménagers. Il existait une opposition entre un centre évacuant ses déchets dans un contenant à destination des bacs municipaux disponibles ou confiant leur ramassage à des entreprises privées, et une extrême périphérie démunie, n'ayant d'autre recours que le rejet dans la rue. L'espace intermédiaire présentait des contrastes en matière de gestion des déchets et reflétait en partie la qualité de l'habitat et les niveaux de vie des populations résidentes qui recouraient cependant parfois au ramassage régulier des déchets par un organisme privé.

Si la variété des situations en matière d'assainissement dépend des insuffisances de l'État, elle révèle aussi le profil socio-économique de la population. Les pratiques d'assainissement apparaissent très dépendantes de l'accessibilité financière des ménages à des équipements (poubelle avec ramassage régulier notamment) pour lesquels tous les habitants n'ont pas la possibilité d'investir.

L'extension spatiale rapide de la ville ne s'est pas accompagnée d'une croissance des services municipaux. Les institutions financières internationales prônant la réduction de l'intervention de l'État et la défense des valeurs traditionnelles de solidarité, le recours à la gestion partagée des programmes d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie s'est développé dans la capitale. De fait, comme de nombreuses capitales

des pays en développement, Ouagadougou connaît aujourd'hui des insuffisances dans ses services, privant ainsi une partie de la population de l'accès à un équipement de base. Le mode d'évacuation des déchets évoque comme en négatif les espaces laissés pour compte d'une partie des services essentiels.

Toutefois, les dépôts sauvages qui parsèment la ville sont à la fois le corollaire de pratiques sociales anciennes, de fonctions accordées aux espaces, de l'occupation du sol et des modes alternatifs d'évacuation des déchets proposés.

Du point de vue de l'équipement individuel, les populations des périphéries n'ont pas accès à la même ville que les habitants du centre. Une fragmentation urbaine se dessine à laquelle les autorités communales tentent de remédier par la restructuration du secteur de l'évacuation des déchets confiée depuis 2004 à des entreprises privées formelles. L'objectif est d'assainir la ville par la mise à disposition d'un service unifié sur l'ensemble du territoire urbain, ce qui pourrait se conclure à terme par une réduction des disparités spatiales. Cependant les capacités financières très contrastées des ménages ouagalais et la croissance urbaine rapide placent en situation irrégulière une frange considérable de la population et risquent de maintenir une certaine forme de fragmentation.

Notes

1. Le Burkina Faso dispose actuellement de trois recensements exhaustifs de la population : 1975, 1985, 1996. Décembre 2006 a vu la réalisation du quatrième dénombrement démographique national.
2. Rappelons que la définition de la ville au Burkina Faso s'appuie principalement sur la présence de services publics de base avec les équipements afférents ; le seuil de 10 000 habitants ne constitue plus, depuis 1996, le minimum qui permet d'identifier un pôle urbain.
3. Un des objectifs des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, dites enquêtes prioritaires, est de fournir des données de base d'ordre économique valables au niveau de chaque région de planification. Elles doivent permettre, après extrapolation, de produire des estimations de différents paramètres relatifs au niveau de vie.
4. En 2004, la production journalière à Ouagadougou est évaluée à 0,5 kg par habitant.

Références bibliographiques

- ARCENS M.T. (1997). *La Participation de la communauté à la gestion des déchets solides*. Ouagadougou : ENDA Tiers-Monde, CREPA, 42 p.
- BOURZAI M.P. (1998). *Des déchets et des hommes. Gestion comparée des déchets à Ouagadougou, Burkina Faso et à Lusaka, Zambie*. DEA de géographie et pratique du développement, Paris X-Nanterre, 136 p.
- BOUJU J., OUATTARA F. (2002). *Une anthropologie politique de la fange : conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine*. Marseille, Ouagadougou : groupe SHADYC, GRILL, 223 p.
- FOLLÉA V., BRUNET F., BENRABIA N., BOURZAI M.-P., FAUCOMPRÉ P. (2001). *Revue comparative des modes de gestion des déchets urbains adoptés dans différents pays de la ZSP*, 23 p. Paris : AFD, www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/Documents/Dechets %20Publi_.pdf
- JAGLIN S. (1995,). « L'insertion par le « haut » : régularisation foncière et citadinisation dans les périphéries ouagalaises Burkina Faso ». In ANTOINE P., DIOP A.B., *La Ville à guichets fermés. Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*. Dakar, Paris : IFAN, ORSTOM, p. 181-198. ISBN : 2-7099-1205-8

- JAGLIN S. (2001). « Villes disloquées? Ségrégations et fragmentation urbaine en Afrique australe ». *Annales de géographie*, n° 619, p. 243-265.
- JAGLIN S. (2004) « Les services d'eau urbains en Afrique subsaharienne : vers une ingénierie spatiale de la diversité? ». N-AERUS Conférence annuelle, 16-17 septembre 2004, Barcelone, 13 p. <http://www.naerus.net/sat/workshops/2004/papers/Jaglin.htm>
- LACOSTE E., CHALMIN P. (2006). *Du rare à l'infini: panorama mondial des déchets 2006*. Paris: Economica, 240 p. ISBN: 2-7178-5334-0
- NYASSOGBO G.K. (2005). « Accumulation d'ordures ménagères et dégradation de l'environnement urbain ». 11^e assemblée générale du CODESRIA, Maputo, 19 p. www.codesria.org/Links/conferences/general_assembly11/papers/nyassogba.pdf
- ONIBOKUN AG. (2002). *La Gestion des déchets urbains. Des solutions pour l'Afrique*. Paris: CRDI, Karthala, 260 p. ISBN: 0-88936-927-5. http://www.idrc.ca/fr/ev-9402-201-1-DO_TOPIC.html
- RICARD A. (2002). « L'invention d'une capitale coloniale : Ouagadougou 1919-1932 ». *Clio*, n° 7, 26 p. <http://www.up.univ-mrs.fr/~wclio-af/>
- VEOLIA PROPRETÉ (2006). « Cyclope. Du rare à l'infini. Synthèse ». *Panorama mondial des déchets 2006*. Paris: éditions Economica, 44 p.
- YRA A. (2001). *L'Extension spatiale de Ouagadougou. Un défi à l'aménagement et à l'équipement de la ville*. Mémoire de fin de cycle DFS/PRAT. Ouagadougou, 185 p.

Sites internet

- <http://www.nssd.net/country/burkina/BFncsdfr.htm>
- <http://www.up.univ-mrs.fr/~wclio-af/>
- <http://cyberschoolbus.un.org/french/habitat/units/un06pg01.htm>
- http://www.un.org/french/pubs/chronique/2002/numero3/0302p36_urbanisation_mon_diale.html
- http://www.legiburkina.bf/jo/jo2005/no_27/Loi_AN_2005_00022.htm

Adresse de l'auteur

Aude Meunier-Nikiema, INSS/CNRST, Ouagadougou. Courriel : nikiaude@yahoo.fr